

Organisation Non Gouvernementale

Agence Congolaise de Promotion des Droits  
des Personnes Handicapées

## RAPPORT DES ACTIVITES ANNUELLES, 2022



Siège social:

Ville de BENI, Province du Nord Kivu,  
à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Téléphone: +243 (0) 85 27 99 553; email: [info.acpdph.asbl.rdc@gmail.com](mailto:info.acpdph.asbl.rdc@gmail.com)

---



## **TABLE DES MATIERES**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS -----	3
PREAMBULE -----	4
I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION -----	5
II. LES ACTIVITES REALISEES/PROJETS -----	7
III. LES PARTENAIRES AVEC QUI L'AGENCE CONGOLAISE DE PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES A COLLABORE POUR LA REALISATION DE SES ACTIVITES -----	22
IV. DIFFICULTES RENCONTREES -----	22
V. RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS -----	23
VI. PERSPECTIVES D'AVENIR (Plan d'actions pour l'année 2023) -----	23
ANNEXES: LES PHOTOS ILLUSTRATIVES DES ACTIVITES -----	28



## **SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

<b>ACDPH</b>	: Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées
<b>VIH</b>	: Virus de l'immunodéficience Humaine.
<b>SIDA</b>	: Syndrome d'immunodéficience acquise.
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre.
<b>FFC</b>	: Fonds pour les Femmes Congolaises.
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durables.
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo.
<b>PVH</b>	: Personnes Vivant avec Handicap.
<b>APV</b>	: Autres Personnes Vulnérables.
<b>SOFEPAI</b>	: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral.
<b>MAPAF</b>	: Manuel des Procédures Administratives et Financières.
<b>NRC</b>	: Conseil Norvégien pour les Réfugiés.
<b>AAEEH</b>	: Association d'Aide à l'éducation de l'Enfant Handicapé.
<b>GHOVODI</b>	: Groupe d'hommes Voués au Développement Intercommunautaire.
<b>ESB</b>	: École des Sourds de Beni.
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement.
<b>BCNUDH</b>	: Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.
<b>PAM</b>	: Programme d'Alimentation Mondiale.
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
<b>UNFPA</b>	: Fonds des Nations Unies pour la Population.
<b>UNHCR</b>	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
<b>RIB</b>	: Relevé d'Identité Bancaire

## **PREAMBULE**

Dans le Grand Nord Kivu (Ville et Territoire de BENI, Ville de BUTEMBO, Territoire de LUBERO), les personnes handicapées (handicapés physiques, sourds-muets, aveugles, déficients mentaux et albinos), vivent misérablement suite à la discrimination fondée sur le handicap dont elles sont victimes de la part de la communauté.

Pour survivre, les unes parmi elles sont des mendiantes; d'autres dépendent totalement de leurs familles dont le revenu est aussi trop faible; d'autres encore, surtout les jeunes femmes, se donnent à la prostitution (sexes de survie), et sont, à cet effet, exposées aux grossesses indésirables, et à la contamination par le VIH/SIDA et par les Infections Sexuellement Transmissibles.

Beaucoup d'enfants en âge scolaire, du fait de leur situation de Handicap, voient le plus souvent se fermer devant eux les portes de l'école tant primaire, secondaire que professionnelle, voire supérieure et universitaire. Quant aux jeunes en situation de Handicap, ils sont pour la plus part sans emploi et n'ont pas non plus accès aux activités de loisirs et sportives.

Aussi dans les situations des crises des guerres comme celle que nous traversons actuellement, les Personnes Handicapées dans le Grand Nord Kivu sont souvent marginalisées dans les programmes de protection mise en œuvre par certains acteurs humanitaires, alors qu'elles constituent une catégorie des vulnérables qui disposent aussi de beaucoup de besoins spécifiques qui nécessitent une assistance pour le renforcement de leur résilience.

A cet effet, dans le cadre de l'exécution de ses objectifs opérationnels, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes handicapées (ACPDPH), a réalisé certaines activités pour l'inclusion et l'autonomisation des Personnes Handicapées au cours de l'année 2022. Les détails y relatifs sont repris dans le présent rapport.

## **I. PRESENTATION DE L'ORGANISATION**

### 1. Aperçu historique et juridique de la création.

C'est depuis le 03 décembre 2018 que l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPDPH) a été créée en ville de Beni, Province du Nord Kivu; afin de promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées en République Démocratique du Congo.

Outre **les statuts et Règlement Intérieur notariés**, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées est aussi Agréée par **l'Arrêté Ministériel N°064/CAB.MIN/AFF.SOC/RBM/AS/2020 DU 25/11/2020**; et enregistrée dans la Catégorie des ONG Nationales en caractère social par le **Certificat N°154/SE/2020**. ACPDPH dispose également d'un accusé de réception du Secrétariat Général du Ministère de la Justice dit « **F92** » **N°JUST./SG/20/24 301/2021**. Les processus sont encore en cours pour la signature de l'Arrêté Ministériel octroyant la personnalité juridique à l'ACDPDPH. Le dossier est déjà introduit au cabinet du Ministre de la Justice à Kinshasa.

### 2. Cadre stratégique de l'organisation.

#### a. La vision.

ACDPDPH se veut "bâtir une société sans discrimination fondée sur le Handicap et dans laquelle la personne Handicapée vit dans un état de bien-être socio-économique".

#### b. La mission.

ACDPDPH a pour mission de "combattre, moyennant la sensibilisation-formation, les mauvaises perceptions qu'a la société RD. Congolaise sur le Handicap; et de promouvoir, à travers les actions humanitaires et celles de développement inclusif à base communautaire, la jouissance et l'exercice des droits humains par la personne Handicapée".

#### c. Les domaines d'intervention.

Les différents domaines d'intervention de l'ACDPDPH sont notamment :

- La sensibilisation-formation sur les droits des personnes handicapées
- La santé et la réadaptation.
- L'éducation.
- Les moyens de subsistance/Sécurité alimentaire
- Le Genre et le handicap.
- La Protection.
- Les Handisports.
- La protection des enfants handicapés.

#### d. Les valeurs.

Les valeurs de l'ACDPDPH sont:

- ★ le professionnalisme.
- ★ la solidarité.
- ★ la non-discrimination.



- ★ le respect de la dignité humaine.
- ★ le bien-être.

f. La devise.

ACDPDPH a comme devise : « **non, à la discrimination fondée sur le handicap** ».

### 3. les outils de gestion.

ACDPDPH dispose des outils de gestion suivants:

- le Manuel des Procédures Administrative et Financières (MAPAF)
- le Manuel de gestions des approvisionnements et logistique.

### 4. les coordonnées bancaires

Les détails sur les coordonnées bancaires de l'ACDPDPH sont repris dans le RIB ci-dessous:

Identifiant national de compte bancaire - RIB				Domiciliation	
Banque	Agence	Compte	Clé	RAWBANK	
05100	05171	01085121401	27	ACDPDPH V/C USD	
				<b>BIC (bank identifier code)</b>	
				RAWBCDKI	
<b>Domiciliation</b>				<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b>	
RAWBANK				ACDPDPH ASBL	
BENI				01 QUARTIER KASANGA	
015 BENI				PAIDA COMMUNE	
REP DEM CONGO				RWENZORI	
				BENI NORD KIVU	
				REP DEM CONGO	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements sur votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.				Partie réservée au destinataire du relevé	

## **II. LES ACTIVITES REALISEES/ PROJETS**

### **1. Autonomisation économique de 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques par l'élevage des poules en zone de sante de BENI.**

#### **A. Contexte et justification du projet**

Dans la Zone de santé de Beni, Nord Kivu, les filles-mères sourdes-muettes et les handicapées physiques sont aussi victimes des violences Basées sur le Genre (VBG). Elles sont souvent violées et abusées sexuellement par les hommes au sein de la communauté, pour satisfaire leur désir sexuel.

Certaines de ces jeunes filles sourdes-muettes et handicapées physiques deviennent le plus souvent grosses. (Grossesses indésirables). Elles sont aussi exposées aux maladies sexuellement transmissibles.

Malheureusement, leurs partenaires, (les hommes), après avoir constaté qu'ils ont rendu grosses les filles sourdes-muettes, ils prennent pour la plus part fuite et déclinent la responsabilité des parents des enfants résultant des grossesses portées par les filles sourdes-muettes ou handicapées physiques, dont ils ont abusé sexuellement.

Ainsi, la charge de la grossesse et l'encadrement des enfants par ces filles vulnérables pèsent très lourds sur elles-mêmes et leurs familles respectives. Il faut noter que la plus part de ces filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques vivent en dépendance totale de leurs familles dont les revenus sont aussi médiocres, suite aux conflits armés à répétition dans la Région.

Les filles-mères handicapées et sourdes-muettes sont pour la plus part sans emploi et sont confrontées aux difficultés de satisfaire à leurs besoins personnels et à ceux de leurs enfants dont les pères ont déjà fui la responsabilité. Cette situation les expose encore à la réalisation des activités sexuelles de survie (sexe de survie) avec tous les risques de retomber enceinte ou d'être contaminé par certaines maladies sexuellement transmissibles.

Or, en 2015, la communauté internationale avait adopté l'objectif de développement durable (ODD) N°5 qui vise à « **promouvoir l'égalité entre le sexes** »

Pour la Convention des Nations Unies aux Droits des Personnes Handicapées : « ...les états doivent prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement, la promotion et l'autonomisation des femmes handicapées, afin de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales... » (Art. 6)

#### **B. Objectifs et résultats attendus**

- Objectif spécifique 1:

Renforcer les capacités techniques de 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques en élevage des poules hybrides dans la zone de santé de Beni.

Sensibiliser 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques sur les droits de la femme et le handicap en Zone de santé de Beni.

- Résultat attendu:

10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques sont outillées et accompagnées sur la planification, la sélection et la gestion des activités génératrices des revenus en zone de santé de Beni.

- Objectif spécifique 2:

Octroyer les poussins hybrides de 1 mois à 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques.

- Résultat attendu:

10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques entreprennent les activités d'élevage des poules hybrides en Zone de santé de Beni.

### **C. Partenaire financier**

Fonds pour les Femmes Congolaise (FFC)

### **C. Durée du projet**

La Durée du projet était de 6 mois

### **E. Activités réalisées dans le projet**

a. Renforcer les capacités des bénéficiaires sur les techniques d'élevage des poules, les droits de la femme et le handicap:

- L'identification de 10 bénéficiaires dont 3 filles-mères sourdes-muettes et 7 handicapées physiques:

Une descente sur le terrain avait été effectuée par l'équipe technique de l'ACDPH, afin de prendre contact avec les filles-mères sourdes et handicapées physiques, mais aussi leurs membres des familles; pour leur sensibilisation sur les objectifs du projet et l'importance de leur implication active en vue de l'atteinte de ces objectifs en Zone de santé de Beni.

- La formation des bénéficiaires sur les techniques d'élevage des poules hybrides:

Les bénéficiaires ont été éduqués sur la manière de conduire efficacement l'élevage des poules, tout en mettant un accent particulier sur l'alimentation des poules et la propreté du poulailler.

- La formation sur la sélection et gestion des activités génératrices des revenus:

Pour Commencer, le facilitateur (le chef des travaux Blaise NGOY KITENGE) avait remercié le Partenaire Financier « Fonds pour les Femmes Congolaises-FFC » pour avoir accepté d'appuyer à travers l'ACDPH, le *Projet d'autonomisation économique des filles-mères sourdes et handicapées physiques par l'élevage des poules à Beni.*

Dans ses enseignements, il avait démontré aux bénéficiaires que le projet d'élevage des poules hybrides dont elles sont bénéficiaires, constitue pour elle, un démarrage des

activités génératrices des revenus pour leurs permettre de subvenir à certains besoins de la vie quotidienne.

Le formateur avait appelé les bénéficiaires à profiter de cette assistance du FFC, pour démarrer d'autres activités qui peuvent générer les bénéfices telles que l'élevage des lapins, des chèvres, le petit commerce etc. Il leur avait démontré que ce sont les profits de ces diverses activités qui seront utilisés pour répondre à leurs besoins quotidiens d'une manière durable. Cependant, a-t-il martelé, avant de démarrer une quelconque activité, il est important de mener des études au préalable sur la rentabilité de l'activité à entreprendre. Ce sont les résultats de ces études qui pourront éclairer la prise de décision sur le lancement des activités génératrices des revenus.

- la sensibilisation des bénéficiaires sur le genre et le handicap:

La facilitatrice avait d'abord sensibilisé les bénéficiaires sur les différentes formes des violences basées sur le genre. Dans ses interventions, la Cheffe de Bureau urbain du Service Genre, famille et enfant, avait démontré aux 10 filles-mères sourdes-Muettes et handicapées physiques et leurs membres de famille que, outre leur situation de handicap, elles sont femmes comme toutes les autres femmes de la RDC et du monde entier.

Elle avait cependant déploré que les femmes et filles handicapées sont aussi victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre dans la Zone de santé de Beni.

A cet effet, elle avait suggéré que les femmes et les filles handicapées ne doivent pas être laissées de côté dans la lutte pour la promotion des droits de la femme, au nom du principe sur lequel sont fondés les Objectifs de développement Durable-ODD, selon lequel « ne laissez personne pour compte »

La facilitatrice avait ainsi appelé les bénéficiaires à fournir un effort d'intégrer aussi la coordination VBG, qui est un canal par lequel leurs difficultés peuvent être remontées au niveau de la hiérarchie pour une prise en charge.

Elle avait finalement appelé les participants à soutenir aussi les politiques du Gouvernement de la RDC sous la présidence de Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui prônent l'autonomisation de la femme en RDC et l'Inclusion des personnes handicapées.

- La sensibilisation sur la prévention des conflits intercommunautaires:

Il avait été démontré aux bénéficiaires que l'activité d'élevage qu'ils vont démarrer avec l'appui financier du partenaire FFC pourrait être source des mésententes (conflits) au sein de leurs familles respectives ou de toute la communauté.

Les voleurs seraient en train de roder tout autour de leurs poulaillers, certains voisins seraient mécontents de la bénédiction de ces 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques par l'activité d'élevage des poules... Cette situation impacterait négativement sur la bonne réalisation de leurs activités d'élevage des poules.

Ainsi, il avait été enseigné aux bénéficiaires le comportement à adopter pour prévenir et gérer rationnellement les différents conflits intercommunautaires auxquels ils peuvent

être confrontés tout au long de leurs activités d'élevage des poules; pour que le projet atteigne ses objectifs assignés.

**b. Assurer le suivi des activités d'élevage des poules hybrides réalisé par les 10 filles-mères sourdes-sourdes et handicapées physiques, bénéficiaires du projet.**

- La distribution progressive des aliments mélangés des poules (Maïs + concentrés).
- Le Suivi de proximité des activités d'élevage a été assuré une fois par semaine, à part les cas d'urgence suite aux alertes des bénéficiaires par rapport aux cas des maladies identifiés dans leurs poulaillers.

Lors des activités de suivi, les cas des maladies les plus fréquentes furent la Variole Aviaire, la Pasterlose dont les signes présentés sont principalement la diarrhée blanchâtre, il y avait également certaines poules qui étaient attaquées par la toux, d'autres avaient les problèmes de paralysie suite aux carences des calciums.

Pour combattre tous ces cas des maladies dans les poulaillers des bénéficiaires, certains produits furent administrés aux poules malades notamment, les Injections de l'ATB Sdime Liquide pour une dose de 1ml/poule pendant trois jours. Au problème de paralysie des membres des poules en élevage, nous avons prescrit le calcium liquide (CETICAL) aux cas identifiés.

Aussi, à part les visites dans le cadre du suivi pour les orientations et conseils techniques, une distribution des vitamines (Nutripower) et des Vermivuges (Sel de Piperazine citrate) était régulièrement faites aux bénéficiaires tout au long de leurs activités d'élevage des poules.

Ainsi, de l'acquisition des poussins jusqu'à la vente qui avait été lancé à partir du mois de Juillet 2022, les activités de suivi et encadrement techniques des bénéficiaires pendant leurs activités d'élevage, ont produit les résultats décrits dans le tableau ci-dessous:

N°	Nom, Post Nom, Prénom du bénéficiaire	Nombre des Poules reçues (avril 2022)	Cas de décès suite aux maladies	Nombre des poules vendues (juillet 2022)	Taux de réussite des activités d'élevages des poules hybrides (en %)
01	Kavira Tsongo Anuarite	20	1	19	95 %
02	Anoni Asimoni Beatrice	20	1	19	95%
03	Kahambu Kamuha Charline	20	1	19	95%
04	Masika Mulyata Francoise	20	0	20	100%
05	Masika Kyanakere Victorine	20	0	20	100%
06	Kavugho Kaghoma Eliza	20	1	19	95%
07	Nziavake Nyenze Pacifique	20	3	17	85%
08	Kavugho Kalumba Florence	20	1	19	95%
09	Katungu Sivyendera Sifa	20	0	20	100%
10	Kavugho Kasali Rebecca	20	2	18	90%
<b>Total</b>		<b>200</b>	<b>10</b>	<b>190</b>	<b>95%</b>

**Commentaires :** Soulignons que le taux de réussite du projet est évalué à **95%** au regard des éléments repris dans le tableau ci-dessus, par bénéficiaire selon le nombre des poussins reçus et les poules vendues au finish.

Les quelques cas de maladies qui ont été enregistrées dans les poulaillers des bénéficiaires, conséquence de la non application des orientations techniques faites par l'équipe techniques lors du suivi, ont été pris en charge. Malgré tous les efforts déployés, quelques cas de décès des poules ont été enregistrés, à la hauteur de **5%**



- Les 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques bénéficiaires du projet, après la mise en application des techniques d'élevage acquises sur l'élevage des poules en élevant les poussins jusqu'à la vente, elles ont volontairement remis les 5 poules qui seront capitalisées pour la pérennisation du projet.

c. La situation de vente des poules et de remboursement par les bénéficiaires:

Il faut finalement dire qu'à la fin du projet, les bénéficiaires ont réalisé la vente de leurs poules de manière progressive selon la disponibilité des clients. Le tableau ci-dessous présente la situation finale de la vente des poules et du remboursement tel que prévu par bénéficiaire:

N°	Nom, Post Nom, Prénom du bénéficiaire	Nombre des Poules reçues (avril 2022)	Cas de décès suite aux maladies	Nombre des poules rendu disponibles à la fin (juillet 2022)	remboursement	Nombre des poules vendues	Valeur reçue	moyen de vente des	Valeur moyenne réunie après-vente
01	Kavira Tsongo Anuarite	20	1	19	5	14	80 \$	8	112
02	Anoni Asimoni Beatrice	20	1	19	5	14	80 \$	8	112
03	Kahambu Kamuha Charline	20	1	19	5	14	80 \$	8	112
04	Masika Mulyata Francoise	20	0	20	5	15	80 \$	8	120
05	Masika Kyanakere Victorine	20	0	20	5	15	80 \$	8	120
06	Kavugho Kaghoma Eliza	20	1	19	5	14	80 \$	8	112
07	Nziavake Nyenze Pacifique	20	3	17	5	12	80 \$	8	96
08	Kavugho Kalumba Florence	20	1	19	5	14	80 \$	8	112
09	Katungu Sivyendera Sifa	20	0	20	5	15	80 \$	8	120
10	Kavugho Kasali Rebecca	20	2	18	5	13	80 \$	8	104
<b>Total</b>		<b>200</b>	<b>10</b>	<b>190</b>	<b>50</b>	<b>140</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>1024</b>

d. Les points de vue des Bénéficiaires sur les activités qu'ils vont entreprendre après la vente des poules dans le cadre de la Pérennisation du projet:

Avant l'autorisation officielle des bénéficiaires à vendre leurs poules, une réunion de toutes les filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques, accompagnées de leurs membres de famille, avait été convoquée par l'équipe technique de l'ACPDPH. Au cours de cette rencontre, il avait été rappelé aux bénéficiaires les objectifs du projet qui se veut faire de 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques des entrepreneurs, afin qu'elles aient des capacités de répondre à leurs besoins et ceux de leurs enfants de manière durable.

A cet effet, à la question de savoir « quelle activité chacun des bénéficiaires compte réaliser dans le cadre de la pérennisation des activités », voici les réponses y relatives:

N°	Nom, Post Nom, Prénom	Type de handicap	Activité à entreprendre après la vente des poules
01	Kavira Tsongo Anuarite	Handicapée physique	élevage des porcs
02	Anoni Asimoni Beatrice	Handicapée physique	Petit Commerce
03	Kahambu Kamuha Charline	Handicapée physique	Petit commerce
04	Masika Mulyata Francoise	Handicapée physique	Elevage des poules
05	Masika Kyanakere Victorine	Handicap physique	Elevage des poules
06	Kavugho Kaghoma Eliza	Handicapée physique	Petit commerce
07	Nziavake Nyenze Pacifique	Handicapée physique	Elevage de la chèvre
08	Kavugho kalumba Florence	Sourde-muette	Apprentissage de la coupe-couture (achat d'une machine à coudre et les frais de la formation).
09	Katungu Sivyendera Sifa	Sourde-muette	Elevage de la chèvre
10	Kavugho Kasali Rebecca	Sourde-muette	Apprentissage coupe-couture

e. La satisfaction des bénéficiaires par rapport aux résultats atteints:

Satisfaites des toutes les promesses tenues; elles ont manifesté un sentiment de joie et de gratitude aux Fonds pour les Femmes Congolaises-FFC et l'ACDPH pour avoir songé à elles qui sont souvent marginalisées dans la zone de santé de Beni.

« Selon les résultats atteints nous serons à mesure de faire face à nos besoins vitaux sans beaucoup compter sur les autres membres de la famille et de la communauté », ont-elles déclaré. Ainsi elles ont tous promis appliqués les nouvelles connaissances acquises pour leur autonomisation.

**F. Histoires de succès (performances) et suggestions**

- La formation étant la toute première en Zone de santé de Beni en faveur de cette catégorie des personnes ; elle a réellement répondu au besoin des bénéficiaires selon les sentiments de joie exprimés par ces dernières le jour de clôture. Elles ont émis les souhaits de voir cette même formation s'étendre vers leurs semblables (les filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques) qui vivent en milieux ruraux.
- Les thèmes de formation développés (les techniques d'élevages des poules hybrides, l'entrepreneuriat, la sensibilisation sur le genre et le handicap mais aussi la prévention des conflits intercommunautaires), et les méthodes utilisées par les facilitateurs étaient vraiment adaptées aux participants. Tous les enseignements étaient traduits en langue des signes par un interprète pour faciliter la compréhension aux filles-mères sourdes-muettes bénéficiaires du projet.
- Les bénéficiaires (filles-mères sourdes et handicapées physiques) sont motivées à faire l'élevage des poules et appliquent sans faille les techniques d'élevage qui leur ont été apprises chacune dans sa famille respective. Rappelons que durant les deux semaines qui avaient suivi la réception des intrants, il y avait aucune perte de poussin enregistrée dans les poulaillers des bénéficiaires. Cette situation avait contribué à briser les mauvaises perceptions que la communauté de Beni avait sur les personnes handicapées, en les qualifiant des incapables alors qu'elles ont des capacités qu'il faut seulement développer.
- L'acceptation des familles d'accompagner les bénéficiaires pour l'atteinte des objectifs du projet. Le fait pour les filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques d'être soutenues par leurs familles était un élément de succès. En cas de difficulté à réaliser

une quelconque tâche dans le cadre de ses activités d'élevage des poules, les filles-mères sourdes-muettes ou handicapées physiques avaient bénéficié de l'appui de leur famille.

- Le taux de réussite de **95%** pour un projet d'élevage des poules chez les filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques, une catégorie des personnes qui est généralement qualifié d'incapable par la communauté. Elles avaient prouvé de quoi elles sont capables en conduisant l'élevage de poules hybrides sans beaucoup de difficultés jusqu'à atteindre ce taux de réussite.
- Aussi, ces résultats avaient briser les mauvaises perceptions que la communauté avait sur les personnes handicapées, en les qualifiant des incapables. Nombreux sont les membres de la communauté qui pensent que les projets d'agriculture ou d'élevage ne sont pas toujours les bienvenus chez les personnes handicapées. Ainsi, elles sont en isolement dans les processus de planification et de la mise en œuvre de ces programmes d'agriculture et d'élevage

### **G. Leçons apprises.**

- ❖ Les femmes et filles handicapées de la zone de santé de Beni, ne sont pas des incapables comme beaucoup de gens peuvent le croire. Elles ont des capacités qu'il faut, cependant chercher à découvrir et développer; afin qu'elles soient aussi utiles non seulement à elle-même, mais aussi à toute la société en général.
- ❖ Pour une efficacité, les programmes de l'autonomisation et d'inclusion des femmes et filles handicapées en particulier et de toutes les personnes handicapées en générale, ne doivent pas être mise en œuvre sans l'implication de leur famille ou de toute la communauté où elles vivent. L'implication des familles dans le projet d'autonomisation économique de 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées en zone de santé de Beni a été un facteur de sa réussite.
- ❖ La prise en compte du handicap dans les programmes d'autonomisation de la femme et la fille en République Démocratique du Congo.
- ❖ Le souci qu'avaient les 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques de s'auto-prendre en charge et d'assurer l'encadrement de leurs enfants, en exerçant certaines activités génératrices des revenus, outre leur situation de handicap.
- ❖ Nombreuses sont parmi les bénéficiaires, ceux qui disaient que suite à la discrimination dont elles sont toujours victimes dans la communauté, elles manquaient souvent de soutien pour aussi démarrer leurs propres activités génératrices des revenus. Cependant, aujourd'hui ils sont à même de voler de leurs propres ailes grâce à l'intervention sans précédente des Fond pour les Femmes Congolaise à travers l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées.
- ❖ Les membres des familles étaient de manière permanente à coté de leurs filles, afin de les assister en cas de besoin dans leurs activités d'élevage des poules hybrides. Cette attitude des familles des 10 filles-mères sourdes-muettes et handicapées physiques est vraiment à capitaliser même dans les autres programmes d'autonomisation et d'inclusion des personnes handicapées.



**2. Installation d'un Noyau du cadre de concertation des Personnes vivant avec handicap et Autres Personnes Vulnérables** (une activité réalisée sous la coordination conjointe du Ministère en charge des Personnes Vivant Avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables, le Bureau urbain des affaires sociales de Beni et l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées)

### **Introduction.**

Sur décision de Son Excellence le Ministre en charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables, en RDC, Mme Irène ESAMBO DIATA, motivée par le souci de soulager les souffrances des milliers des personnes handicapées et leurs familles dues aux conflits armés à répétition dans la Région de Beni et ses environs, un Noyau du cadre de Concertation des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables a été installé en Ville de Beni, outre celui de Goma, le chef-lieu de la Province du Nord Kivu.

Il faut noter que la mise en place des Noyaux du cadre de concertation des Personnes Vivant Handicap et Autres Personnes Vulnérables est déjà effective dans les 26 provinces de la RDC, qui pourront basculer vers les cadres de concertations à partir de 2023, année au cours de laquelle la loi organique N°22/003 du 03 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes avec handicap en RDC pourra entrer en vigueur, 6 mois après sa promulgation.

L'essentiel de l'objectif opérationnel des noyaux du cadre de concertation des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes vulnérables est de faire le plaidoyer c'est-à-dire, être actif sur le terrain au niveau de la base pour la documentation des différents problèmes réels qui limitent l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées de Beni et ses environs, et les remonter au niveau supérieur pour une prise des décisions et la proposition des réponses appropriés dans le cadre du soulagement des leurs souffrances dans tous les secteurs de la vie ( éducation, santé, sécurité alimentaires,...)

L'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) a été sollicité par Son Excellence la Ministre en charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Personnes Vulnérables en RDC, Madame Irène ESAMBO DIATA, à travers Monsieur Emmanuel KAKULE, le Président du Conseil d'administration, afin d'installer le noyau du cadre de concertation des PVH et APV aussi en Ville de Beni, dont le champs d'intervention s'étendra sur tout le Grand Nord Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo.

A cet effet, l'activité a été conjointement réalisée par le Ministère en charge de PVH et APV, le Bureau urbain des Affaires sociale de Beni et l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées, dont voici les détails sur la réalisation.

### **Déroulement des activités**

C'était le 01/04/2022 dans la salle des Réunions du Bureau Urbain des affaires sociales, Ville de Beni, qu'il a été organisé des assises auxquelles ont pris part les représentants des associations des personnes handicapées et autres personnes vulnérables (handicapés physiques, sourds-muets, albinos, pygmées, aveugles et malvoyants) pour la mise en place du comité de pilotage du noyau du cadre de concertation des Personnes Handicapées et Autres Personnes Vulnérables de la Province du Nord Kivu, Cellule de Beni.



Plus de 41 personnes handicapées, y compris leurs accompagnants avaient pris part à cette rencontre, provenant des différentes associations sans but lucratif de la Commune Rurale de MANGINA, d'OÏCHA, de MUTWANGA, la Ville de BENI et la Ville de BUTEMBO.

Pour commencer, il avait été demandé à chaque composante (différentes catégories de handicap et autres personnes vulnérables) de choisir 3 personnes dont elle a confiance, pouvant faire partie du comité de pilotage du noyau du cadre de concertation des personnes Handicapées et autres personnes vulnérables de la Province du Nord Kivu, Coordination de Beni. Ainsi, les membres du noyau ont été choisis par les représentants des associations présents aux assises.

Après cette étape, toutes les catégories de handicap ont une fois de plus opté par consensus que le porte-parole du noyau soit issu de la catégorie des handicapés physiques. De ce fait, il a été question de procéder aux élections parmi les personnes handicapées physiques ayant été choisi par les représentants des associations, afin de trouver un porte-parole du noyau légitime. À l'issue de ces élections, Mademoiselle Consolé KATSALI a été couronnée porte-parole du Noyau du Cadre de Concertation des PVH et APV de la Province du Nord Kivu, Cellule de Beni.

Ci-dessous la copie du PV de validation du noyau du cadre de Concertation du Nord Kivu, coordination de Beni, approuvé par les autorités compétentes de la ville de Beni.

République Démocratique du Congo  
AFFAIRES SOCIALES  
Ministère Délégué Chargé des  
Personnes Vivant avec Handicap et Autres  
Personnes Vulnérables

**PROCES VERBAL DE VALIDATION DU NOYAU PROVINCIAL**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, Le 1<sup>er</sup> AVRIL, il s'est tenu une Assemblée Générale des organisations de personnes vivant avec handicap (PVH), toutes les catégories confondues, et d'autres personnes vulnérables (APV) dans la salle AFFAIRES SOCIALES, ville de BENI, province de NORD-KIVU, pour la mise en place du Noyau Provincial des organisations des PVH et APV.

Les participants à ladite AG étaient au nombre de 42, soit 16 femmes, 26 hommes et ..... jeunes dont liste en annexe.

A l'issue des processus de désignation des points focaux par catégorie 18 (dix-huit) personnes dont femmes, ..... hommes et ..... jeunes ont été retenus pour constituer le Noyau Provincial.

L'AG a également adoptée les modalités d'alternance à la direction du noyau par chaque Point Focal, dans le document en annexe du présent PV.

Ainsi constitué, voici les membres du Noyau Provincial de la Province de .....

N°	Noms de membres (es)	Organisation d'origine	Catégories
1	CONSOLE KATSALI	F.C.M.H.P	HANDICAP MOTEUR
2	SAMUEL MUKIRANIA	S. P. H	HANDICAP MOTEUR
3	BEATRICE ASIMONI	F.C.M.H.P	''
4	OMER MWENDAMBALI	ASBE	SOURD
5	MUHINDO KALONGWANA ALAIN	ASBE	SOURD
6	KAHAMBU ZEPHE	ASBE	SOURDE
7	ZAWADI KASILONGO	ACPDPH	MAL VOYANT
8	MUMBERE LISO	FCMHP	AVEUGLE
9	MUMBERE NDAKO ERNEST	FCMHP	AVEUGLE

10	KAVUHO MUFANYA ESPERANCE	ACPDPH	ALBINOS
11	KATHERINE OMAR	ACPDPH	ALBINOS
12	LOMBOKO BOKETSU JONATHAN	ACPDPH	ALBINOS
13	MOKILI KANZOKA ADDONIANEA		PYGMEE
14	JEAN PAUL EFUMA		PYGMEE
15	DJUMA MUNGAMBA		PYGMEE
16	KATUNGU KATHERO		HANDICAP MENTALE
17	KAMBALE INJIMATATA GIRESE		HANDICAP MENTAL
18	KAKULE BUKENJE AZARIA		HANDICAP MENTAL

1. Les témoins : Structure Signature

Visa etu chef de Bureau urbain des Affaires Sociales

Pour la mairie de Beni

MURIEL KASHILE HAROSSE  
Commissaire Supérieur Provincial



Tous les représentants des associations des personnes handicapées et autres personnes vulnérables présents aux assises, ont unanimement approuvé la mise en place de ce comité de pilotage du Noyau du Cadre de Concertation des PVH et APV de Beni, et leur a exhorté de militer pour l'inclusion et l'autonomisation de toutes les personnes handicapées et autres personnes vulnérables (handicapés physiques, sourds, albinos, déficients mentaux, aveugles et malvoyants) dans tout le Grand Nord Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo.

**NB. Le comité de pilotage ainsi installé, était entré en fonction à la date de la signature du Procès-Verbal élaboré à cet effet, pour un mandat d'une année.**

Commencée à 09h00', cette réunion avait pratiquement pris fin à 14h30 par la prise des photos de famille devant le bureau urbain des affaires sociales.

### **3. Identification et référencement des enfants élevés handicapés chez L'ONG Internationale NRC-Conseil Norvégien pour les Réfugiés pour un appui en kits scolaires dans les écoles primaires, à la rentrée scolaire 2022-2023 en ville de BENI**

L'éducation est un droit garanti à tous mêmes aux enfants handicapés, conformément aux instruments juridiques internationaux dont la RDC a déjà ratifié notamment la Convention Internationale des droits de l'enfant, la Convention des Nations Unies aux droits des personnes handicapées... mais aussi certains instruments juridiques en vigueur en RDC tels que la constitution du pays, la loi portant protection et promotion des droits de l'enfant, la loi organique portant protection et promotion des droits des personnes avec handicap...

Cependant, parmi les facteurs qui limitent l'inclusion des enfants handicapés dans le système éducatif ordinaire à Beni, il y a aussi l'insuffisance des moyens financiers de leurs parents dans la région de Beni. La situation est encore pire aux jours actuels à l'issue de la recrudescence des conflits armés à l'est de la République Démocratique du Congo.

À cet effet, au cours de la rentrée scolaire 2022-2023, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) a procédé à l'identification des enfants élèves handicapés dans certaines écoles primaires de la Zone de santé de Beni.

Limitée par les moyens logistiques, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées a visité seulement 21 écoles primaires en Ville de Beni alors qu'il y en a plusieurs, dans lesquelles 158 enfants handicapés ont été identifiés parmi lesquels les sourds, les handicapés physiques, les albinos et les déficients mentaux.

Il faut noter que sur les 158 enfants élèves handicapés identifiés dans les 21 écoles primaires Conventionnées et officielles de la ville de Beni, 74 étaient des élèves filles handicapées soit 46.8%, et 84 étaient des élèves garçons handicapés soit 53,2%.

Cette situation prouve en suffisance que le taux de scolarisation des enfants filles handicapées est encore faible en ville de Beni.

Un plaidoyer a été fait par l'ACDPH auprès de NRC pour un appui en kits scolaires inclusifs, afin de permettre à ce que ces enfants vulnérables étudient dans des conditions optimales dans les écoles ordinaires sur base de l'égalité avec les autres.



Ainsi, le Conseil Norvégien pour les Réfugiés-NRC a accepté d'assister 94 enfants élèves handicapés, sur 158 enfants élèves handicapés identifiés en ville de Beni, soit 59,5 % constitués notamment des sourds, albinos et déficients mentaux. 64 sur 158 élèves handicapés identifiés, soit 40,5% n'avaient pas été assisté en kits scolaires suite à l'insuffisance des moyens financiers selon les déclarations du partenaire NRC.

Il faut noter que les kits scolaires distribués par NRC, n'était conforme qu'au standard minimum tel que prescrit par le cluster éducation.

Cependant, les besoins spécifiques des enfants élèves handicapés (béquilles, chaises roulantes, cannes, crèmes contre les rayons solaires pour les albinos, prothèses et orthèses ... n'avaient pas été prise en compte dans la préparation des kits scolaires à distribuer aux enfants élèves handicapés par NRC en ville de Beni.

Nous estimons que le partenaire NRC ainsi que d'autres partenaires actifs dans le domaine de l'éducation pourront en tenir compte dans les prochaines distributions des kits scolaires aux enfants élèves handicapés dans la Zone de santé de Beni.

**NB: Les kits scolaires des enfants élèves handicapés doivent être inclusifs c'est-à-dire qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques selon les différentes catégories de handicap.**

#### **4. Identification et référencement chez SOFEPADI d'un cas de viol d'une fille handicapée physique et mentale en zone de sante de BENI, Quartier MALEPE, Province du NORD KIVU, à l'est de la République Démocratique du Congo**

Une fille en situation de handicap physique et mentale a été victime de viole le dimanche 09/10/2022 par une autorité locale (chef des avenues) au quartier MELEPE, en Ville de Beni.

La victime, âgée d'une Vingtaine d'années, a eu son handicap dès son enfance, suite à une grave maladie qui la rendue handicapée physique et lui a causé des troubles mentaux.

Ainsi, le dimanche 09/10/2022, alors que la maman de la fille revenait de la mutualité, elle a surpris un garçon dans la chambre de la fille avec un pantalon en moitié porté après qu'il ait fini ses salles besognes avec sa fille handicapée.

C'est le lundi 10/10/2022 que la jeune fille handicapée a été conduite au centre de santé de MALEPE pour le constat de fait. Le personnel médical, après avoir constaté que réellement la jeune fille handicapée avait été violée, il lui avait prescrit les médicaments (Kit PEP) afin de la protéger contre certaines maladies affectueuses et la grossesse indésirable

Au regard des difficultés financières auxquelles est confrontée l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH), le cas avait été référencé chez l'ONG SOFEPADI, l'une des Organisations actives dans la lutte contre les VBG en Zone de santé de Beni

#### **5. Promotion du handisport à Beni-Ville**

Le sport est un droit garanti à tous, même aux personnes handicapées, conformément à l'Article 30 de la Convention des Nations Unies aux Droits des Personnes Handicapées et de

l'Article 19 de la loi organique N°22/003 du 03 mai 2022 portant protection et promotion des droits des personnes avec handicap en République Démocratique du Congo.

Cependant, les personnes handicapées de Beni-Ville et ses environs ne jouissent pas du droit au sport sur base de l'égalité avec les autres compatriotes. Les facteurs qui limitent la promotion du Handisport à Beni sont notamment le manque d'accès aux infrastructures sportives par les personnes handicapées, l'absence d'un comité de l'Entente urbaine pour la coordination des activités sportives des personnes handicapées de Beni, le manque d'équipements nécessaire et les encadreurs pour les entraînements et les compétitions...

Ainsi, dans le souci de faire du sport des personnes handicapées une réalité aussi en ville de Beni, l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées, conjointement avec les autorités locales ont réalisé certaines activités.

a. Sollicitation d'un espace au stade de basketball de Beni pour le démarrage du basketball en fauteuil roulant par les personnes handicapées de Beni.

Dans souci de trouver une place dans l'une des infrastructures sportives de Beni pour les personnes handicapées, le 19 septembre 2022, une lettre avait été écrite par l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées au comité de l'entente urbaine de basketball de Beni.

L'objectif était de démarrer le basketball en fauteuil roulant à Beni, l'une des disciplines du handisport.

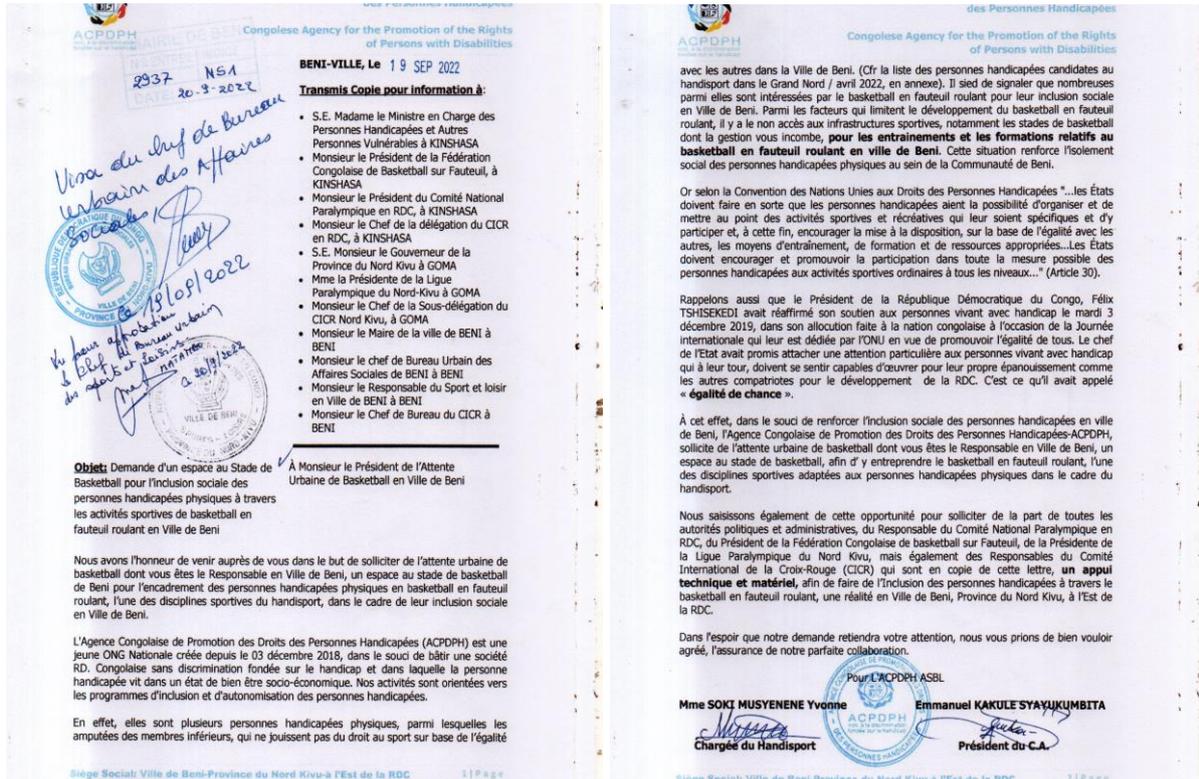
Face cette sollicitation, l'entente urbaine de basketball de Beni avait donné son accord pour que les personnes handicapées de Beni démarrent le basketball en fauteuil roulant sur le stade de basketball qui est localisé dans le centre-ville de Beni, en face de la mairie.

Il avait été convenu que les personnes handicapées devront y faire les entrainements chaque dimanche, à partir de 13 heures. Selon le comité, une évaluation devra être faite après les six mois, afin de porter un jugement sur comment les activités sportives des personnes handicapées ont été organisées dans ce stade.



**ACDPDPH**  
non, à la discrimination  
fondée sur le handicap

Ci-dessus la copie de la lettre ayant été écrite par ACPDPH à l'entente urbaine de basketball pour solliciter un espace aux personnes handicapées de Beni-Ville.



Ci-dessous la réponse favorable de l'entente urbaine de basketball de Beni-Ville:





- b. Installation d'une entente urbaine paralympique de BENI (activité réalisée sous la coordination conjointe du bureau urbain du service des sports et loisirs, affaires sociales et la ligue paralympique du Nord Kivu, et l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées)

C'est le Mercredi 30 décembre 2022, à 10h00' qu'il a été tenue, sous la Coordination du Bureau urbain du Service des Sports et loisirs et des Affaires Sociales, une Assemblée Élective du Comité Urbain Paralympique/Handisports en Ville de Beni.

A cet effet, dans le cadre du renforcement de la jouissance du droit au sport aussi par les personnes handicapées de Beni-Ville, un comité de l'entente Urbaine Paralympique/Handisports avait été installé par le Chef des services des sports et loisirs en Ville de Beni, conjointement avec le Bureau urbain des affaires sociales.

Ce comité avait pour responsabilité principales de coordonner, conjointement avec le Service des sports et loisirs, ainsi que la Ligue Paralympique du Nord Kivu/Goma, toutes les activités sportives adaptées aux personnes handicapées dans la Ville de Beni.

Les personnes suivantes avaient été élu membres du comité de l'entente urbaine paralympique de Beni:

**Président de l'entente:** KASEREKA KAVLAMI Guillain, avec 18 sur 33 votants, soit 54,5%

**Première Vice-présidente:** KAVIRA TSONGO Anuarite, avec 17 sur 33 votants soit, 51,5%

**Deuxième Vice-président:** MUHINDO MULANDIKANIA Hilaire, avec 15 sur 33 votants, soit 45%

**Secrétaire Titulaire:** ANONI ASIMONI Béatrice, avec 14 sur 33 votants, soit 36%

**Vice-secrétaire:** KASEREKA TSONGO Faustin, avec 15 sur 33 votants, soit 45%

**Trésorière:** KAVUGHO MUPAGNA Espérance, avec 15 sur 33 votants, soit 45%

Conseillers:

**Premier Conseiller:** DIDI LUANDA, avec 17 sur 33 votants, soit 51,5%

**Deuxième Conseiller:** JEAN-PAUL EFUMA, avec 16 sur 33 votants, soit 48,5%

**Troisième Conseiller:** SILULEGHA JUMULANI Rigobert, avec 14 sur 33 votants, soit 42,4%

**Quatrième Conseillère:** MASIKA VASIMA Grâce, avec 12 sur 33 votants, 36,4%

**Cinquième Conseiller:** ZAWADI BARUNE, avec 11 sur 33 votants, soit 33,3%

**Sixième Conseillère:** MASIKA KOMBI Louise, avec 10 sur 33 votants, soit 30%

Il sied de signaler que le nouveau comité installé a besoin de l'accompagnement de tous pour l'atteinte de ses objectifs, ceux de faire du sport des personnes handicapées une réalité en Ville de Beni.

Le comité élu a un mandat de 4 ans.



CI-DESSOUS LA COPIE DU PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DU COMITÉ DE L'ENTENTE URBAINE  
PARALYMPIQUE DE BENI



**6. Participation aux ateliers de haut niveau pour l'enrichissement et la validation du rapport pays sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies aux droits des personnes handicapées en République Démocratique du Congo**

Pour rappel, c'est depuis septembre 2015 que la République Démocratique du Congo avait ratifié la Convention des Nations Unies aux Droits des Personnes Handicapées ainsi que son protocole facultatif.

A principe, 2 ans après cette ratification c'est-à-dire en 2017, le pays devrait déjà présenter le premier rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la mise en œuvre de cette convention. Cependant, depuis la ratification, jusqu'à 2022, aucun rapport de la République Démocratique du Congo n'avait été présenté aux Nations Unies.

Ainsi, grâce à la vision du chef de l'Etat, le Président Antoine Felix TSHISEKEDI TSHILOMBO, concrétisée par Madame Irène ESAMBO DIATA, Ministre en charge des Personnes avec Handicap et Autres Personnes vulnérables, selon laquelle « ne laisser personne pour compte », un premier rapport a été élaboré, sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies aux droits des Personnes Handicapées en RDC.

Ainsi, après son enrichissement dont l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPDPH) avait participé en décembre 2022, un autre atelier pour

la validation du rapport pays sur la mise en œuvre de la Convention des nations unies aux droits des personnes handicapées, avait été organisé le jeudi 02 juin 2022 à KINSHASA.

Une fois de plus l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées avait été invité par le ministère en charge des PVH et APV, afin d'y apporter ses inputs par rapport à la situation des personnes handicapées de la Province du Nord Kivu où elle est opérationnelle

### **III. LES PARTENAIRES AVEC QUI L'AGENCE CONGOLAISE DE PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES A COLLABORE POUR LA REALISATION DE SES ACTIVITES**

L'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées a collaboré avec certains partenaires pour la réalisation efficace de ses activités au cours de l'année 2022. Il s'agit notamment :

- du Ministère en charge des Personnes vivant avec handicap en RDC
- du Bureau urbain des affaires sociales en Ville de Beni,
- du Bureau urbain du service du genre, famille et enfant en Ville de Beni,
- du Bureau Urbain du service des sports et loisir en Ville de Beni
- du GTPE-Groupe de Travail de Protection de l'enfant dans le Grand Nord et toute la Province du Nord Kivu
- du Cluster Protection dans la Grand Nord et toute la Province du Nord Kivu,
- du cluster éducation du Grand Nord et toute la province du Nord Kivu
- du Cluster GBV Beni-Ville et la Province du Nord Kivu
- des Fonds pour les Femmes Congolaise-FFC
- du Conseil Norvégien pour les Réfugiés – NRC/Beni
- de la Solidarité Féminine pour la Paix et de Développement-SEFEPADI/Beni
- de l'Association d'Aide à l'Education des Enfants Handicapée-AAEEH/France
- du Groupe des Hommes Volontaires pour le Développement Intégral-GHOVODI
- de la Fraternité Chrétiennes des Malades et Handicapés/Beni
- de l'Ecole des sourds de Beni-ESB
- de l'Association des Sourds de Beni

### **IV. DIFFICULTES RENCONTREES**

L'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) a été confronté à beaucoup de difficultés qui ont limité la bonne réalisation de ses activités, celles allant dans le sens de promouvoir l'inclusion et l'autonomisation des personnes Handicapées dans le Grand Nord Kivu où elle est opérationnelle. Il s'agit:

- ★ du non accès aux moyens financiers pour l'exécution de ses projets.
- ★ de l'insuffisance des moyens logistiques (moyens de déplacements/Moto, matériels informatiques, fournitures...) au sein de la jeune organisation « ACPDPH ».
- ★ des conflits armés à répétition dans la Région de Beni.
- ★ la non prise en compte de la donne « handicap » dans les programmes mise en œuvre par les ONG Nationales et Internationales, mais aussi les Agences du système des Nations Unies qui sont opérationnelles à Beni.
- ★ de la méconnaissance par presque toute la communauté de Beni de la Convention des Nations Unies aux droits des Personnes Handicapés, la loi organique portant protection et promotion des droits des personnes handicapés, mais aussi d'autres instruments juridiques qui régissent personnes handicapées.



## V. RECOMMANDATIONS/SUGGESTIONS

- ❖ Que les plaidoyers soient renforcés aux près des partenaires nationaux et internationaux pour l'appui financier aux projets d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées de Beni et ses environs.
- ❖ Que les ONG Nationales et Internationales, y compris les Agences du Système des Nations Unies et les autres personnes de bonne volonté viennent à la rescousse de l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées en matériels nécessaires pour la bonne réalisation de ses activités d'inclusion et d'autonomisation des Personnes Handicapées à Beni et ses environs.
- ❖ Que le gouvernement de la RDC restaure la paix à Beni et ses environs pour la bonne réalisation des programmes d'inclusion et d'autonomisations des personnes handicapées.
- ❖ Que les ONG Nationale et Internationale, y compris les agences du système des nations unies prennent en compte la donne « Handicap » dans la planification, et la mise en œuvre des programmes de développement et des urgences dans la ville de Beni et ses environs.
- ❖ Que les ONG Nationales et Internationales, y compris les Agence du système des Nations Unies multiplient les séances de sensibilisation et de vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux qui régissent les personnes handicapées.

## VI. PERSPECTIVES D'AVENIR (Plan d'actions pour l'année 2023)

N°	ACTIVITES/PROJETS	DOMAINES STRATEGIQUES	LOCALISATION	OBJECTIFS	DUREE	RESULTATS ATTENDUS	RESPONSABLES
01	<b>Vulgarisation de la loi organique N°22/003 du 03 mai 2022, portant protection et promotion des droits des personnes handicapées</b>	La sensibilisation-formation sur les droits des personnes handicapées	Ville de Beni	Renforcer la mise en œuvre de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en ville de Beni	12 mois	Toute la communauté maîtrise la loi organique portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, et contribue à sa mise en œuvre effective en ville de Beni	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
02	<b>Suivi des activités du projet d'autonomisation des filles-mères sourdes et handicapées physiques par l'élevage des poules hybrides en zone de santé de Beni ( financé par FFC)</b>	Les VBG et le Handicap	Ville de Beni	Renforcer la pérennisation du projet.	12 mois	Les filles-mères sourdes et handicapées physiques capitalisent les acquis du projet	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme.
03	<b>Installation d'un poulailler pilote en ville de Beni</b>	Les VBG et le handicap	Ville de Beni	Créer un cadre de référence et d'orientations techniques des filles-mères sourdes et handicapées physiques ayant été formée sur l'élevage des poules et pour toutes les autres femmes	2 mois	Un poulailler pilote est installé en Ville de Beni	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme



				et filles handicapées qui pourront s'intéresser à l'élevage des poules en Ville de Beni			
<b>04</b>	<b>Installation d'une porcherie pilote en ville de Beni</b>	- Moyen de subsistance des personnes handicapées - Renforcement des capacités opérationnelles de l'ACDPH	Ville de Beni	- Doter l'ACDPH d'une activité génératrice des revenus, l'élevage des porcs pour la réalisation efficace de ses objectifs opérationnels dans Zone de santé de Beni.  - Doter l'ACDPH et toutes les personnes handicapées intéressées par l'élevage, d'un cadre d'apprentissage des techniques d'élevage des porcs de races améliorées pour leur autonomisation et inclusion sociale en Zone de santé de Beni	2 mois	Une porcherie pilote est mise en place à Beni	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
<b>05</b>	<b>Encadrement de 25 déplacés internes en situation de handicap et leurs familles par l'agriculture maraichère et jardins potagers en Zone de santé de Beni.</b>	Protection	Ville de Beni	Renforcer la résilience de 25 déplacés internes en situation de handicap, et leurs familles par l'agriculture maraichère et jardins potagers Zone de santé de BENI.	9 mois	25 déplacés internes en situation de handicap sont renforcés en capacités d'auto prise en charge à activités agricoles maraichères et jardins potagers en zone de santé de BENI.	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
<b>06</b>	<b>Sensibilisation et éducation des femmes et filles handicapées y compris les sourdes-muettes et les albinos sur la lutte contre les VBG et les circuits de référencement, et la sante sexuelle et reproductive en zone de sante de Beni, Nord Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo.</b>	Les VBG et le Handicap	Ville de Beni	Sensibiliser 43 femmes et filles handicapées, y compris les sourdes-muettes et albinos sur les Violences Basées sur le Genre et les circuits de référencement; mains aussi promouvoir leur santé sexuelle et reproductive et améliorer leurs conditions de vie socio-sanitaires en les conscientisant sur une sexualité responsable et équilibrée en Zone de santé	3 jours	- 43 femmes et filles handicapées, y compris les sourdes-muettes et les albinos sont informées et connaissent les différentes formes des violences basées sur le genre, les violences sexuelles, mais aussi les différents circuits de référencement pour la prise en charge holistique au cas où elles en sont victimes en Zone de santé	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme



				de Beni.		de Beni ; elles disposent des informations sur la santé sexuelle et reproductive et sur la sexualité responsable; elles disposent des connaissances pouvant leur permettre à bien calculer leur cycle menstruel et à adopter les bonnes pratiques de l'hygiène pendant la période de menstruation et connaissent à bien calculer leur cycle menstruel, la gestion et les bonnes pratiques de l'hygiène pendant la période de menstruation en Zone de santé de Beni.	
<b>07</b>	<b>Construction d'un Atelier de fabrication des prothèses aux mutilés des guerres, les amputés des membres inférieurs dans le Grand Nord Kivu, Territoire de Beni et de LUBERO à l'est de la République Démocratique du Congo.</b>	Santé et réadaptation	Ville de Beni	Assurer la production des prothèses aux mutilés des guerres, les amputés des membres inférieurs dans le Grand Nord Kivu, territoire de Beni et de LUBERO à l'est de la République Démocratique du Congo.	6 mois	Un atelier de fabrication des prothèses des membres inférieurs construit dans le Grand Nord Kivu, Territoire de Beni et de LUBERO à l'est de la RDC	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
<b>08</b>	<b>Formation de 25 filles et femmes handicapées en coupe-couture dans la Zone de santé de Beni.</b>	Les VBG et le Handicap	Ville de Beni	Renforcer l'Autonomisation économique et l'inclusion sociale de 25 femmes et filles handicapées par l'apprentissage en coupe-couture dans la zone de BENI	12 mois	25 femmes et filles handicapées sont formés en coupe-couture et doter en matériels nécessaires pour le démarrage des activités de couture en Zone de santé de Beni.	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
<b>09</b>	<b>Identification des enfants élèves handicapés dans toutes les écoles primaires de la ville de Beni</b>	Education	Ville de Beni	Avoir les données statistiques des enfants élèves handicapés en scolarisation dans la ville de Beni	3 mois	Les données statistiques sur les enfants élèves en scolarisation dans les écoles primaires de Beni sont disponibles pour une bonne planification des programmes de	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme



						leur éducation.	
10	Assistance aux déplacés internes en situation de handicap tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques en ville de Beni	Protection	Ville de Beni	Renforcer la résilience des déplacés internes en situation de handicap en ville de Beni	3 mois	Les déplacés internes en situation de handicap sont assistés tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.	Directeur Exécutif et le Directeur de Programme
11	Encadrement des Militaires FARDC, les mutilés des guerres, handicapés physiques amputés des membres inférieurs par les activités génératrices des revenus pour leur réinsertion socio-économique dans la Ville de Beni	Moyens de subsistance	Ville de Beni	Renforcer la réinsertion socio-économique des Militaires FARDC, les mutilés des guerres, handicapés physiques amputés des membres inférieurs en ville de Beni	12 mois	Les Militaires FARDC, mutilés des guerres, les handicapés physiques amputés des membres inférieurs sont appuyés en activités génératrices de revenus pour leur réinsertion socio-économique	Directeur Exécutif et Directeur de Programme

## VII. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous présentons nos sincères remerciements à tous les partenaires ci-dessus, qui ont accepté volontiers de se joindre à l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) pour la réalisation de quelques petites activités en 2022, allant dans le sens de promouvoir la jouissance des droits humains aussi par les personnes handicapées de la ville de Beni et ses environs.

Cependant, il sied de signaler que les problèmes d'inclusion et d'autonomisation des personnes handicapées se posent encore avec acuité dans toute la ville de Beni et ses environs.

Les personnes handicapées n'ont pas d'accès à l'éducation, à la santé et d'autres services sociaux sur base de l'égalité avec les autres compatriotes. Elles sont confrontées aux problèmes de la mobilité personnelle, et ont encore des difficultés d'avoir les prothèses, les béquilles, les chaises roulantes, les cannes blanches pour les aveugles, les crèmes contre le cancer de la peau pour les albinos, les lunettes pour les malvoyants... Les femmes et filles handicapées sont victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre; les jeunes handicapés n'ont pas d'emploi et survivent grâce à la mendicité et la dépendance totale à leurs familles, ...

Or, Cette catégorie des vulnérables, les personnes handicapées ont figuré parmi les priorités du plan d'actions humanitaire 2022 en République Démocratique du Congo.

Rappelons aussi que le Président de la République Démocratique du Congo, Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO, avait réaffirmé son soutien aux personnes vivant avec handicap le mardi 3 décembre 2019, dans son allocution faite à la nation congolaise, à l'occasion de la Journée internationale qui leur est dédiée par l'ONU en vue de promouvoir l'égalité de tous. Le chef de l'Etat avait promis d'attacher une attention particulière aux personnes vivant avec handicap qui à leur tour, doivent se sentir capables d'œuvrer pour leur propre épanouissement comme les autres compatriotes pour le développement de la RDC. C'est ce qu'il avait appelé " **égalité de chance**".



A cet effet, tout en rappelant que le handicap est un problème est multisectoriel, nous sollicitons la mobilisation et l'implication de tous c'est-à-dire, les leaders communautaires, les personnes handicapées ainsi que leurs associations, les familles des personnes handicapées, les autorités politiques et administratives, les Organisations de la société civile, les organisations féminines, les organisations de défense des droits de l'homme, les ONG Internationales, les Agences du système des Nations Unies (Unicef, UNHCR, UNFPA, PAM, FAO, BCNUDH, PNUD), ... pour des actions concrètes bien coordonnées, afin de faire de l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées, une réalité dans le ville de Beni et ses environs, en province du Nord

Approuvé par	<b>Emmanuel KAKULE SYAYUKUMBITA</b>
Fonction	<b>Président du Conseil d'Administration</b>
Date	<b>Jeudi, le 22 décembre 2022</b>
Signature	



**ANNEXES : LES PHOTOS ILLUSTRATIVES DES ACTIVITES**

**Les animateurs de l'ACPDPH en plein briefing des filles-mères sourdes et handicapées physiques sur le projet d'élevage des poules hybrides et ses avantages pour l'amélioration de leurs conditions de vie.**



**L'atelier de formation des filles-mères sourdes et handicapées physiques sur les techniques d'élevage des poules hybrides en zone de santé de Beni.**



**Les matériels d'élevage des poules, mangeoires et abreuvoirs prêts pour la distribution aux bénéficiaires du projet ACPDPH-FFC, les filles-mères sourdes et handicapées physiques de Beni.**



**L'une des filles-mères sourdes en pleine activité d'élevage des poules hybrides.**



**Les poules hybrides dans l'un des poulaillers des filles-mères handicapées.**



**L'une des filles-mères handicapées physiques exprimant sa joie vis-à-vis de la bonne croissance de ses poules hybrides en élevage.**



**Les élections du comité de l'entente urbaine paralympique/Handisport de Beni**

**La Photo de famille avec le chef de Bureau du service des sports et loisirs de Beni, après les élections du comité de l'entente urbaine paralympique de Beni**



**ACDPDPH**  
non, à la discrimination  
fondée sur le handicap

**Agence Congolaise de Promotion des Droits  
des Personnes Handicapées**

**Congolese Agency for the Promotion of the Rights  
of Persons with Disabilities**



**Le chef de Bureau des sports et loisirs Mr MATAMBO  
reçu par la presse pour expliquer au public de Beni  
sur le pourquoi de la mise en place de l'entente  
urbaine paralympique/Handisports à Beni-Ville et  
comment va-t-elle fonctionner.**



**La fille handicapée physique et mentale victime de viol  
au mois d'octobre 2022 en zone de santé de Beni,  
Province du Nord Kivu**



**Les assises pour les élections des membres du comité de pilotage du Noyau du cadre de Concertation du Nord Kivu, Bureau de coordination de Beni, une activité réalisée sous la coordination conjointe entre le Ministère en charge des personnes avec Handicap, le Bureau urbain des affaires sociales et l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées-ACDPDPH**



**Mme KOSOLE KATSALI, Elue porte-parole du Noyau du  
cadre de Concertation des Personnes avec  
Handicap et autres personnes vulnérables de Beni**



**Pancarte du Bureau de coordination du Noyau du cadre  
de Concertation des PVH et APV de Beni**



**ACDPH**  
non, à la discrimination  
fondée sur le handicap

**Agence Congolaise de Promotion des Droits  
des Personnes Handicapées**

**Congolese Agency for the Promotion of the Rights  
of Persons with Disabilities**



**Distribution des kits scolaires aux enfants élèves handicapées physiques, sourds, albinos du niveau primaire en ville de Beni, une activité conjointe de NRC-Beni et ACPDPH**



**Participation de l'Agence Congolaise de Promotion des Droits des Personnes Handicapées (ACDPH) a un Atelier de haut niveau, pour l'enrichissement et la validation du premier rapport pays à présenter à l'assemblée générale des nations unies sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées RDC**



**ACPDPH**  
non, à la discrimination  
fondée sur le handicap

**Agence Congolaise de Promotion des Droits  
des Personnes Handicapées**

**Congolese Agency for the Promotion of the Rights  
of Persons with Disabilities**



0